

**'Syndicats de boutique'  
coopératifs** (Page 2)

**L'A.P.I. et la  
collaboration** (Page 3)

**Les pourparlers  
continuent à  
Louiseville** (Page 4)



VOL. XXVIII — No 34

Montréal, 5 septembre 1952

# Jusqu'à un règlement final satisfaisant..

**Les grévistes des chantiers maritimes renouvellent leur décision de tenir jusque là.**

Québec, le 1er septembre 1952.

Les Comités exécutifs des quatre syndicats groupant les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon, Sorel et Montréal se sont réunis en fin de semaine à Sorel pour étudier la situation créée par les grèves qui sévissent présentement et pour établir un plan d'action pour l'avenir. La réunion fut tenue sous la présidence de M. T. Payne, vice-président de la Fédération nationale de la métallurgie (C.T.C.C.) à laquelle sont affiliés les syndicats des chantiers maritimes. Assistaient également à la réunion MM. Jean Marchand, René Harmégnies et Jean-Paul Geoffroy respectivement secrétaire général, directeur de l'organisation et conseiller technique de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Voici le communiqué que remet la C.T.C.C. à la suite de cette importante assemblée:

1° Le moral des grévistes, tant à Lauzon qu'à Montréal, est excellent et les ouvriers sont déterminés à tenir jusqu'à un règlement final satisfaisant. La grève dans les deux centres est très efficace et le piquetage se fait d'une façon paisible.

Les travailleurs du chantier maritime de Sorel continuent d'appuyer leurs confrères de Lauzon et de Montréal. Ils demanderont, sous peu, la formation d'un tribu-

nal d'arbitrage auquel ils soumettront leurs demandes.

2° Les exécutifs des Syndicats ont été unanimes à blâmer les compagnies de navoir fait aucune tentative officielle de négociations depuis le début de la grève bien qu'elles sachent que l'arrêt de travail paralyse d'une façon sérieuse l'exécution du programme de défense du Canada.

3° Les exécutifs des Syndicats déplorent que les nombreuses concessions qu'ils ont consenties pour prévenir ou arrêter la grève n'aient donné lieu à aucune contre-proposition des compagnies. Ils ont baissé leurs demandes générales de \$0.25 l'heure à \$0.15 l'heure afin de favoriser un règlement rapide bien qu'ils soient au courant que les travailleurs des chantiers maritimes du Québec gagnent en moyenne de \$0.20 à \$0.25 l'heure de moins que leurs confrères de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il est à remarquer que le principal client des chantiers maritimes du Canada est le Gouvernement canadien.

4° Les exécutifs des Syndicats se déclarent prêts à rencontrer les représentants des compagnies le plus tôt possible afin d'éviter aux ouvriers de plus grandes privations et de permettre au programme de défense

du Canada de se réaliser dans les délais prévus.

5° Les exécutifs des Syndicats sont informés que la Canadian Vickers de Montréal a offert une augmentation de salaires de \$0.15 l'heure à certains groupes d'ouvriers afin de les inciter à retourner au travail et briser ainsi la grève alors que la même compagnie refuse de faire la même offre au Syndicat. C'est là une manœuvre qui démontre que la Compagnie reconnaît le bien-fondé du compromis qui lui fut offert par le Syndicat mais qui dénote, en même temps, une attitude anti-syndicale condamnable. Il faudrait que ceux qui font les armes pour défendre la démocratie commencent par la respecter dans leurs entreprises.

Heureusement, les travailleurs qu'on a ainsi tenté d'influencer ont compris le caractère déloyal de la manœuvre et ont refusé de reprendre le travail dans ces conditions.

6° Les exécutifs font appel à ceux qui ont charge du bien commun pour qu'ils interviennent dans le différend afin d'y trouver une solution juste.

7° Les exécutifs des Syndicats ont pris les dispositions financières voulues pour maintenir la grève aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

## "COMMERCE" HONNÊTE? ALLONS DONC!

J'ai déjà écrit dans "Le Travail" que la Chambre de Commerce montréalaise faisait preuve d'un esprit plus large et de conceptions sociales plus généreuses que toutes les autres Chambres de la province réunies. Et c'était, à mon avis, exact.

Mais voici que dans la dernière livraison de son bulletin "Commerce" (1er septembre 1952), un rédacteur anonyme donne un flagrant démenti au bien que j'ai dit de lui. En effet, dans un article intitulé: "Des grèves, qui paient? Allons donc!", ce monsieur sans nom reprend à son compte, en les amplifiant, les objections les moins fondées et les racontars les plus bas contre le syndicalisme.

Lisez vous-mêmes: "Des patrons ont commis des bourdes, soit! Qui ne commet d'erreurs? Est-il plus excusable pour certains esprits de fomenter des grèves, quand on sait, par ailleurs, que souvent, alors que les syndiqués doivent se contenter d'une rémunération de grévistes, certains fonctionnaires attachés directement au syndicat reçoivent leur salaire, comme à l'ordinaire. Réellement, il faut être un as dans son genre, pour encourager ses confrères à se priver de leur gagne-pain quotidien, alors que le sien est empoché sans vergogne. On peut finir par se demander si la grève, réclamée ou supprimée par les chefs ouvriers, ne serait pas devenue la principale justification de leurs salaires. Il serait intéressant de connaître jusqu'à quel degré les dirigeants des unions poussent l'abnégation financière lorsque leurs unionistes sont en chômage forcé!"

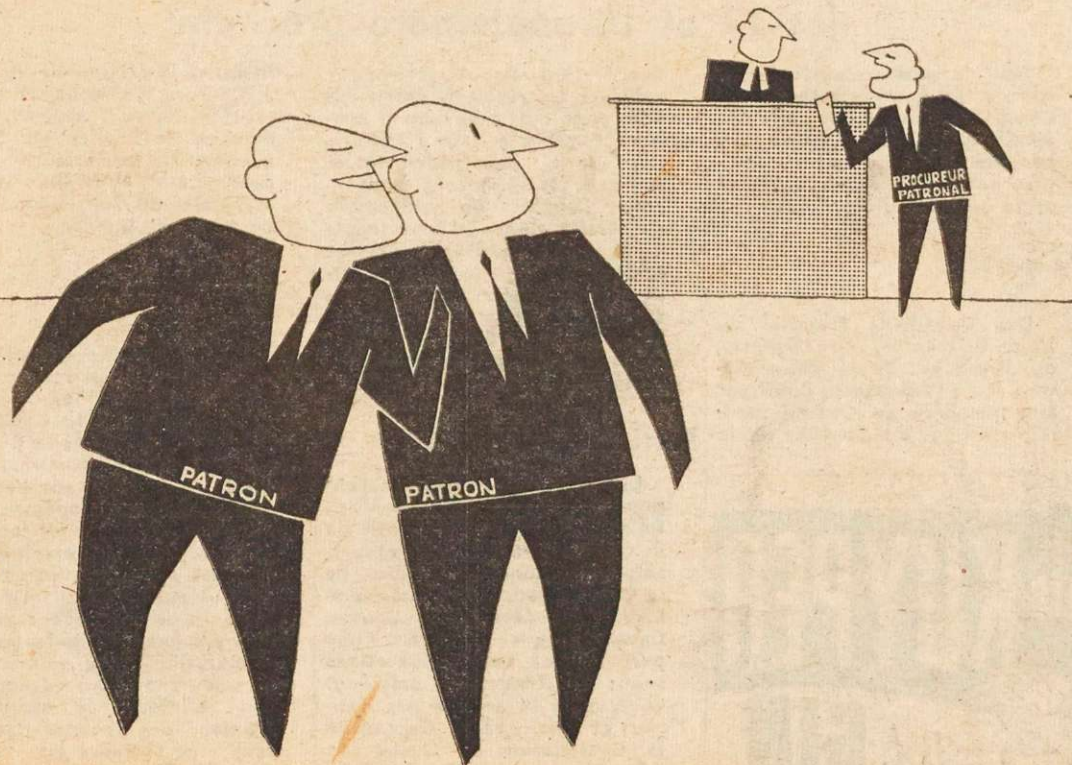
Avez-vous déjà lu rien de plus basement sournois comme ragot? Voilà qui place "Commerce" au niveau des plus méprisables feuilles de chou de village.

Est-il besoin de répondre à des accusations aussi vulgaires? Peut-être, puisque des irresponsables les recueillent dans "Commerce". Eh! bien, allons-y et instruisons ces messieurs de choses que le dernier syndiqué connaît par cœur.

Gérard PELLETIER

(suite à la page 4)

## LE VIEUX TRUC...



—'Il est monté pour 24 heures?...  
— Non, pour 6 mois. C'est plus économique. L'avocat nous coûte de l'argent, c'est vrai, mais si vous saviez comme il nous en sauve. Quand il g... comme ça pendant six mois, le juge trouve inconvenant d'accorder au syndicat de trop gros avantages et il coupe dans la rétroactivité.

## RECEVEZ-LES BIEN!

Des équipes de grévistes des chantiers maritimes se rendront dans les divers centres syndicaux tendre la main pour leur caisse de secours.

Les lecteurs du Travail connaissent la justice de leur cause; nous sommes assurés qu'ils les recevront bien. Ces travailleurs luttent pour nous tous; à nous tous de les appuyer de nos sous.

## LES LES SYNDICATS DE BOUTIQUE COOPERATIFS

Les lignes qui suivent ne visent pas à dénoncer qui que ce soit, elles constituent tout au plus une pièce dans un dossier déjà bien garni et n'engagent, ai-je besoin de le dire, que leur signataire.

Quelques militants syndicalistes du Québec sont d'avis qu'il aurait avantage, pour leur association et pour ses membres, à développer au sein du syndicat ou de l'union, des services économiques de la nature d'un club d'achat. Habituellement, ce genre de service se limite à un bureau de commandes où les membres sont invités à déposer leurs commandes de meubles, de mercerie, etc. Le service est assuré, soit par un officier bénévole du syndicat, soit par un intermédiaire que l'on rémunère par une commission sur les ventes. Ce club d'achat s'approvisionne auprès de manufacturiers ou auprès de marchands qui veulent bien lui consentir un escompte. Le membre bénéficie immédiatement de cet escompte puisque la vente s'opère au strict prix coûtant ou encore à un prix légèrement majoré par la commission du responsable du service. Il existe présentement quelques services de ce genre; il semble que plusieurs personnes espèrent en organiser de nouveaux; c'est ce qui m'amène à poser quelques questions aux syndiqués-consommateurs que sont les lecteurs du journal "Le Travail".

### Une économie pour le consommateur ?

A première vue, l'organisation décrite plus haut peut sembler une économie pour le consommateur. S'il y a, indiscutablement, une économie immédiate, il n'y a peut-être pas toujours une économie réelle. Tout dépend des circonstances et du but visé par les initiateurs. Lorsque la formule du club d'achat est utilisée, comme elle l'a été souvent chez nous, pour préparer la formation d'une entreprise coopérative, elle se justifie, à la condition que l'on renonce à la vente au prix coûtant pour y substituer la vente à un prix raisonnable mais qui permette la constitution d'une réserve, collective ou individuelle, en vue de la future entreprise. Autrement, on répète le geste d'Esau qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Si appréciable que soit ce plat de lentilles, pour moi comme pour vous, on a tort, il me semble, de le surevaluer. A moins que l'on considère comme absolument irréalisable la constitution d'un réseau d'entreprises coopératives qui influencent vraiment la structure des prix dans tel service particulier, je suis humblement d'avis qu'on aurait tort de présenter comme un remède sûr un traitement (le club d'achat) qui influence l'organisme économique comme une purgation...

Faisons le point: un club d'achat est, en soi, une initiative heureuse, mais on ne pourrait sans fausser les faits comparer son efficacité à celle de l'entreprise coopérative. En outre, le club d'achat risque fort d'avoir comme équivalent son parent par alliance du syndicalisme: le syndicat de boutique.

### Grands maux, petits remèdes

Le lecteur comprendra que l'on ne saurait, dans une aussi brève chronique, approfondir tous les détails d'une question. Pour utiliser au mieux mon espace et son temps je soulignerai, sans trop de

commentaires, les points suivants:

1. Le club d'achat ne présente aucun caractère de durée et possède un très faible pouvoir de négociation en face des différents agents économiques avec lesquels il entre en contact.

2. Le club d'achat a de grandes chances de dépendre de la bonne grâce de quelques intermédiaires avec lesquels il ne peut vraiment pas concurrencer ni négocier avantageusement.

3. Comme service économique d'une organisation syndicale, il peut être utile, à la condition qu'il ne prenne pas des proportions trop considérables et, dans ce cas, il sera difficilement viable.

4. S'il prenait des proportions considérables, il risquerait d'alourdir singulièrement le mécanisme de l'activité syndicale car il fausserait, c'est mon opinion, l'attitude des syndiqués vis-à-vis de leur syndicat. Les exemples sont nombreux dans notre province qui prouvent qu'une institution trahit invariablement ses fins principales en développant dans ses propres cadres des "services" qui déplacent le centre d'intérêt primordial de l'institution. Bien sûr, toutes nos organisations existent pour Baptiste, mais il a besoin, pour voir clair, que chaque chose soit à sa place.

5. La formule du club d'achat ne saurait permettre d'assainir notre économie en remplaçant efficacement les intermédiaires inutiles et en concurrençant sérieusement les autres.

Le club d'achat peut n'être pas un syndicat de boutique, mais il ne saurait être un facteur déterminant dans la démocratisation de notre économie. Il faut chercher ailleurs. A mon avis, il faut chercher à l'enseigne CO-OP. Nous tenterons ensemble, la semaine prochaine, de découvrir l'un des principes qui réside à cette enseigne et nous verrons ce qu'il implique pour les rapports entre le syndicalisme et la coopération.

Jean-Paul LEFEBVRE  
La semaine prochaine: "Un home, un vote".



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER  
Administrateur: MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef: ANDRE ROY  
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694  
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.



FA. 3633\*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

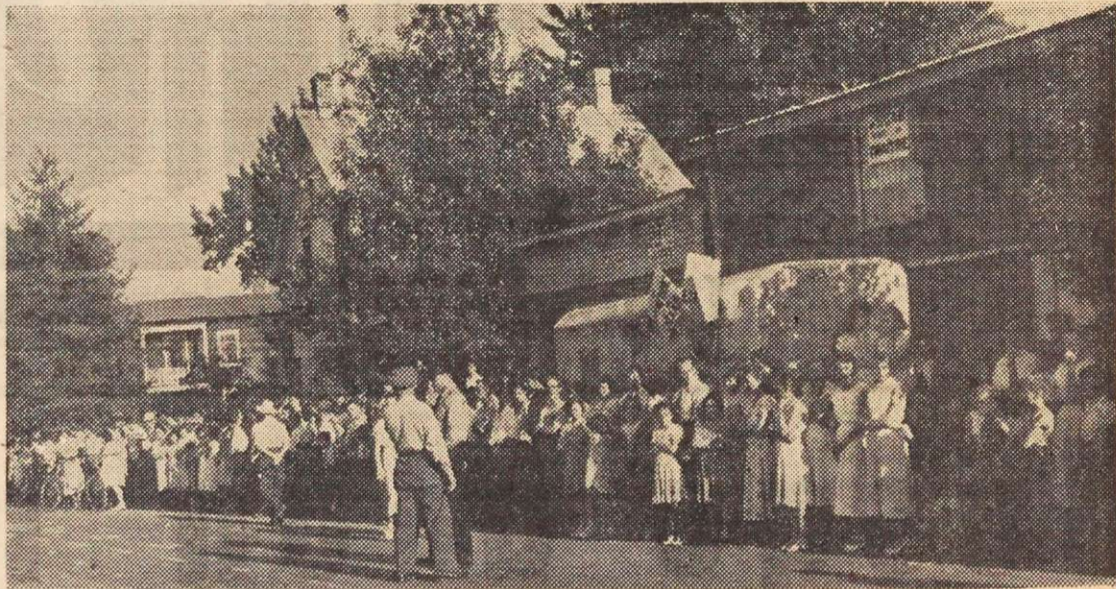
Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

# DANS LE M

UN VRAI PIQUETAGE



Le piquetage, à Louiseville, est devenu une activité, non seulement pour les ouvriers en grève mais aussi pour toute la population. Comme on peut en juger par notre photo, c'est en foule que les sympathisants de toutes conditions et de tous âges se joignent aux grévistes pour assister à la sortie des scabs. La grève de Louiseville n'est pas seulement la grève des ouvriers mais celle de toute la ville. Quand une industrie fournit les trois quarts de la main-d'oeuvre dans un petit centre, une grève ne peut pas être le fait des seuls travailleurs.



Et voici le spectacle que donnent chaque jour à la population les tristes scabs, au moment où ils sortent de l'usine. On voit ici un de ces pauvres types qui, l'oeil inquiet et le mollet tremblant, enfourche sa bicyclette pour décamper au plus tôt entre deux rangs de grévistes. Il sait que les pancartes s'adressent à lui quand elles affirment que les briseurs de grève sont des galleux, des traîtres à la cause ouvrière. Souhaitons seulement que la procession des scabs prenne bientôt fin avec la grève elle-même. (Photos Le Travail)

A MONTREAL

## 6e CONGRES de la COOPERATION

les 17 et 18 septembre prochain

Pour la sixième année consécutive, les administrateurs des sections provinciales affiliées au Conseil Canadien de la Coopération se réuniront en congrès national, à Montréal les 17 et 18 septembre prochain.

### De partout

Des Canadiens français du Nouv.-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta se joindront aux membres du Conseil d'administration du Conseil de la

Coopération du Québec pour analyser les résultats obtenus à date dans leur mouvement coopératif grâce à leur collaboration sur le plan provincial et national. Ils étudieront en particulier l'apport du mouvement coopératif dans le développement des minorités françaises et les moyens de mieux coordonner les activités des différents groupes afin d'atteindre tous les bons résultats qui découlent d'une action coopérative sagement orientée.

### Participants

Les séances d'études seront présidées par le Dr Henri-C. Bois, président de l'exécutif de la Coopérative Fédérée, et président du Conseil Canadien de la Coopération. Les autres membres de l'exécutif du Conseil Canadien qui prendront une part active aux délibérations sont: Me René Paré, président général de la Société des Artisans et président du Conseil de la Coopération du Québec, le Rév. Père Antoni Toupin, O.M.I., directeur du Centre social de l'Université d'Ottawa et secrétaire du Conseil ontarien, M. Martin Légère, secrétaire de la Section acadienne du Nouveau-

Brunswick, M. l'abbé Adélarde J. Couture, de la Section manitobaine, M. J.-J. Joubert, président de la Section du Saskatchewan, M. Louis Normandeau, de l'Alberta, et M. Léo Bérubé, secrétaire du Conseil de la Coopération du Québec et du Conseil canadien.

### Ce qu'il est

Fédération des conseils provinciaux de coopération organisée par et pour les Canadiens français de tout le Canada, le Conseil canadien de la Coopération compte en particulier, comme il est normal, sur l'aide du Conseil de la Coopération du Québec pour aider efficacement les groupements canadiens-français des autres provinces. Il est en quelque sorte la forme qu'a prise l'aide du Québec aux autres provinces dans le domaine coopératif. Voilà pourquoi ses directeurs suivent avec beaucoup d'intérêt le mouvement d'union des coopératives de tous les secteurs au sein du Conseil de la Coopération du Québec. Ce mouvement profitera à tous les groupes canadiens-français du Canada.

(Communiqué)



# MOUVEMENT

Bien qu'en retard, les rapports ci-dessous intéresseront sans doute les lecteurs de notre journal. Il s'agit en somme d'un résumé de deux congrès de fédération : celui de la chaussure à l'Assomption et celui du gant à Sherbrooke. A l'aide de documents fournis par les représentants de chacune des fédérations nous relatons les assises de ces deux congrès.

## A. April réélu président

La Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure tenait à l'Assomption, voici quelques semaines son 21e congrès annuel. Une soixantaine de délégués représentant environ treize centres ont eu à étudier le rapport du président qui indiquait les difficultés rencontrées au cours de l'année, difficultés créées par le décret, compensées un peu par la signature de conventions particulières dans certaines industries.

(Il existe encore dans l'industrie de la chaussure, de manière plus sentie qu'ailleurs, cette lutte, voulue par quelques avocats et quelques patrons, entre le décret et la convention particulière.)

Les congressistes étudièrent aussi le rapport du secrétaire qui relate de réels progrès au point de vue organisation et négociations. La signature de conventions particulières à la John Ritchie et Gale Brothers y tient la vedette car, depuis 25 ans, aucun contrat particulier n'était encore intervenu entre les manufacturiers de chaussures et les syndicats.

### Victoires et problèmes

Le secrétaire souligne aussi d'une part des avantages obtenus par les employés de la Graham Slippers, mais il déplore par ailleurs la mauvaise foi de quelques employeurs et d'un aviseur légal. Il souligne une victoire à Plessisville, l'arbitrage à Grand-Mère et les négociations à l'Assomption, St-Hyacinthe et Sherbrooke, de même que la demande de certification pour Beauceville.

Au cours de l'année dernière, la fédération s'était choisi un organisateur et celui-ci, dans son rapport annuel, donne un résumé de ses activités dans les différents centres qu'il a visités. Il anticipe enfin beaucoup de succès pour le prochain terme.

### Visite industrielle

Pendant leur séjour à l'Assomption, les congressistes eurent le plaisir de visiter une industrie locale de chaussures : l'Assomption Shoe et d'assister à un banquet organisé par le syndicat local. A ce banquet on pouvait remarquer Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la fédération; l'abbé Claude Malboeuf, aumônier local; M. Edouard Vandry, maire de l'Assomption et un des échelons, M. J.-E. Pellan. Tous, à tour de rôle, adressèrent la parole.

### Un appel

Au cours de son exposé, M. Jean Marchand a fait appel aux syndicats affiliés pour que ces derniers remplissent leur devoir envers la C.T.C.C., c'est-à-dire lui fassent parvenir le prélèvement spécial d'un dollar pour aider au fonds de grève.

Les congressistes étudièrent enfin plusieurs résolutions relatives à la régie interne, à la négociation des conventions particulières, à l'assurance-chômage, aux vacances payées, au comité paritaire, au fonds de pension.

### Résolution

Une résolution acceptée et référée au prochain congrès de la C.T.C.C., présente un intérêt particulier; elle se lit comme suit :

"Lorsqu'un aviseur légal s'est déclaré ouvertement contre les intérêts de la classe ouvrière, un Conseil central, une fédération ou la C.T.C.C., que ce procureur soit mis au rancart par la C.T.C.C., et par tous ses corps affiliés et que des démarches nécessaires soient faites afin que cette résolution soit appliquée."

## CHEZ LES GANTIERS

La Fédération nationale des Gantiers tenait récemment, à Sherbrooke, son treizième congrès.

La première soirée fut consacrée à l'étude, étude inspirée de la procédure adoptée par la C.T.C.C. lors de la journée d'étude des permanents. Et le lendemain on procéda au congrès proprement dit. Une trentaine de délégués ont étudié, sous la présidence de M. Roland Thibodeau, les rapports du président et du secrétaire, après que M. R. Rondeau, président du Conseil central de Sherbrooke, eût souhaité la bienvenue.

Parmi les invités d'honneur qui ont participé aux délibérations, on remarquait MM. l'abbé A. Mahoux, aumônier de Sherbrooke, G. McManus, organisateur, et Georges-Etienne Hébert, organisateur de Shawinigan, de même que M. Rodolphe Hamel, vice-président de la C.T.C.C.

Les représentants de sept syndicats ont étudié le travail à domicile et cherchent les moyens de l'éliminer. Plusieurs résolutions avaient trait à des amendements possibles au décret du gant, soit pour définir le paiement de vacances annuelles, la fermeture des ateliers pour une certaine période, l'inclusion de certaines catégories non assujetties au décret, l'établissement d'un taux de salaire garanti, la réglementation dans la coupe des gants et mitaines, les clauses couvrant les opérations concernant le gant de tissu, le gant de travail et le gant de coton

pour arriver à un seul décret qui couvrirait l'industrie du gant en général.

On a aussi touché à des questions d'intérêt général tel que : logement ouvrier, drapeau canadien et ambassade canadienne à Rome.

Au cours d'un banquet, M. Rodolphe Hamel, a relaté aux congressistes ses impressions de voyage en Europe. C'est lui qui présida encore aux élections pour l'année 1952-53.

Comme M. Roland Thibodeau a démissionné, tous les membres de l'exécutif ont été élus par acclamation : président, M. L. Renaud (Montréal); vice-président, J. Chandonnet (Trois-Rivières); deuxième vice-président, J. Hardy (Ste-Tite), et comme secrétaire, L. Laforest (Montréal).

Le congrès a pu constater que plusieurs conventions particulières avaient été signées durant l'année.

## Avant le congrès DERNIER APPEL...

Le trésorier de la C.T.C.C. renouvelle ici, pour la dernière fois, son appel aux officiers locaux. Il leur demande, pour faciliter l'organisation et la marche du congrès, d'adresser le plus tôt possible avant le 11 septembre les lettres de créance de leurs délégués.

Pour que ces lettres de créance soient reçues, elles doivent être accompagnées de \$5 dollars de frais d'inscription par délégué. Il faut y joindre aussi \$1.50 par syndicat pour avoir droit à la copie imprimée du procès-verbal du congrès.

### Elections

Tous les membres de l'exécutif ont été réélus pour l'année 52-53. Les élections étaient présidées par M. A. Roberge, ex-président, assisté de M. E. Rancourt, secrétaire. Président A. April; premier vice-président, E. Jobin; 2e vice-président, P. Perron; 3e vice-président, A. Caron; secrétaire-archiviste, E. Rancourt et secrétaire-trésorier, J. Bérard.



## L'A.P.I. et la collaboration

(par M. VASSART)

Nous voudrions commenter en quelques mots une récente résolution adoptée par l'Association professionnelle des Industriels, connue sous le nom de "A.P.I.". Cette organisation, réunie en journée d'étude, a exprimé unanimement son désir de participer à un organisme interprofessionnel dont le caractère et les buts seraient susceptibles de susciter des contacts bienfaisants entre représentants du salariat et du patronat, de dissiper le sentiment que les associations professionnelles sont essentiellement des organismes de combat, de favoriser l'étude en commun des problèmes sociaux et la recherche de leur solution en vue du bien commun." On va même jusqu'à parler d'un organisme de médiation, suivant les circonstances, entre patrons et employés.

ouvrière a payé cher pour apprendre en quoi consiste la coopération et la collaboration. Notre mouvement ne peut et ne pourra jamais accepter le genre de coopération et de collaboration qui existent entre certains patrons et les comités de boutique qu'ils ont fondés dans leur entreprise.

### Chat échaudé

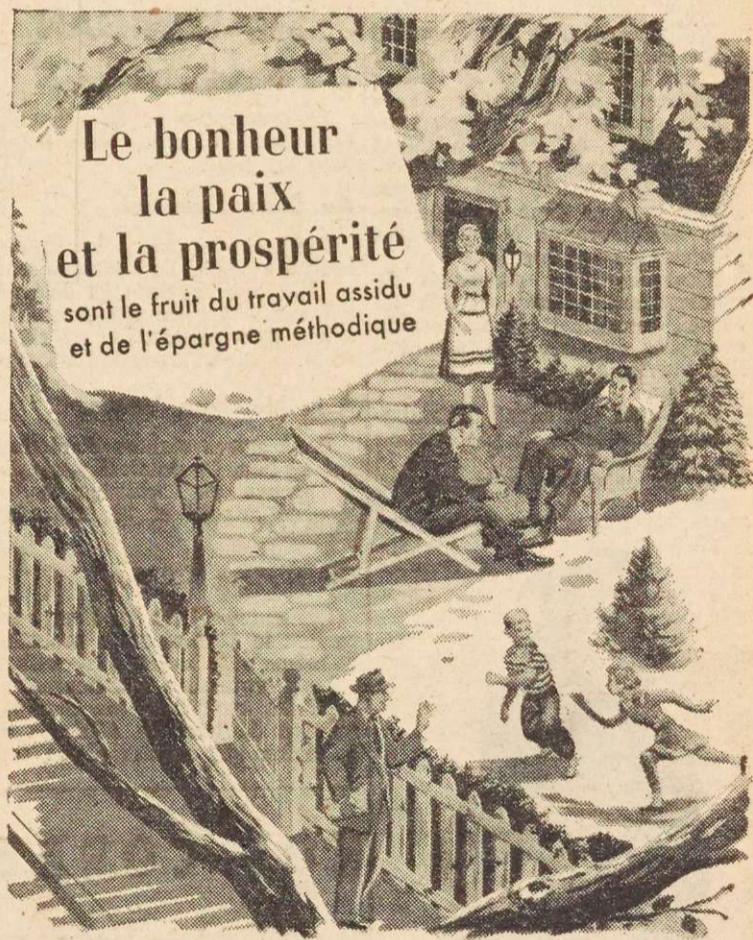
Chat échaudé craint l'eau froide... C'est un peu ce qui explique le manque d'enthousiasme et le scepticisme qui a accueilli la résolution de l'A.P.I. dans les milieux syndicaux de notre région... A part de ça, les expériences que nous avons eues avec certains membres et même certains dirigeants de l'A.P.I. sont assez décevantes et n'inspirent guère la confiance... Pour n'en citer qu'un, William-J. Whitehead, triste sire de Trois-Rivières, l'ennemi juré du syndicalisme, tel qu'il l'a lui-même déclaré sous serment devant la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile, tel qu'il l'a prouvé par ses agissements envers ses employés de la Wabasso, tel qu'il le prouve encore tous les jours en injuriant ses employés, en traitant très grossièrement des petites filles qui n'ont qu'un crime sur leur conscience, celui d'avoir besoin de gagner leur vie et de venir en aide à leur famille. A tort ou à raison, la classe ouvrière identifie l'A.P.I. par certains de ses membres qui ne sont pas toujours reluisants... Ce qui ne signifie nullement qu'il n'y ait pas dans l'A.P.I. des gens désireux réellement de coopérer et de collaborer. Loin de là. J'en connais personnellement. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord sur le degré de coopération et de collaboration à atteindre. Mais peut-on blâmer la classe ouvrière de son attitude réservée et assez froide à l'égard de suggestions de ce genre...

### Toujours prêts

Evidemment, il est clair que, du côté des ouvriers, le mouvement syndical n'est nullement un organisme ni de combat ni de lutte de classes. Nous, syndicats chrétiens, sommes essentiellement un mouvement préconisant la collaboration et la coopération dans le monde du travail. C'est donc dire que lorsque des suggestions nous seront faites dans ce sens par qui que ce soit, nous sommes toujours prêts à les étudier... du moment qu'on veut bien nous les communiquer officiellement et autrement que par la voix d'un simple communiqué de presse...

### Quelle collaboration ?

Cependant, si notre mouvement est essentiellement un mouvement de coopération et de collaboration dans le monde du travail, il ne faut pas cependant se faire d'illusion : pour qu'il y ait coopération et collaboration, il faut être deux partenaires égaux, deux êtres libres et désireux vraiment de travailler au bien commun. Que voulez-vous, la classe



## LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

IL Y A UNE SUCCURSALE DANS VOTRE VOISINAGE

# LA SEMAINE

## LOUISEVILLE

### Les pourparlers continuent

#### Les grévistes prévoient l'hiver — Démenti à M. Hilaire Beauregard

La rencontre de jeudi dernier entre les autorités de l'Associated Textile, Son Excellence Mgr Pelletier et les délégués des grévistes de Louiseville n'a pas amené les résultats immédiats qu'on aurait pu en attendre. Cependant, elle n'a pas été inutile et l'on peut dire qu'elle marque un pas en avant dans la malheureuse histoire de ce conflit.

D'après des renseignements dignes de confiance, la compagnie se serait en effet montrée disposée à abandonner les conditions un et sept de son récent ultimatum, c'est-à-dire qu'elle n'exigerait pas le remplacement des représentants ouvriers ni l'abolition de l'atelier syndical imparfait et de la retenue syndicale qui existent déjà dans l'usine.

Quant aux cinq autres points qui se trouvent être à l'étude, on garde espoir d'en venir à des compromis raisonnables au cours des rencontres prévues pour cette semaine.

Entre temps, les grévistes, qui sont bien résolus de ne jamais céder devant le chantage patronal, s'organisent pour résister encore tout le temps qu'il faudra.

#### Pour l'hiver

Le syndicat est en train d'acheter deux terres des environs de Louiseville; sur lesquelles se trouve une grande quantité de bois.

Les grévistes iront s'y couper autant de cordes de bois qu'il leur en faut pour chauffer leurs habitations l'hiver prochain.

Jusqu'ici, 65 grévistes ont accueilli le projet avec enthousiasme et ont dit combien il leur faudrait de cordes de bois. Au total près de mille cordes sont déjà réclamées.

Chaque gréviste pourra ainsi s'approvisionner sans qu'il lui en coûte un sou, mais il lui faudra bûcher lui-même.

#### Moins grave

Enfin, M. Gaston Bourbonnière vient de faire une mise au point sur une déclaration de M. Hilaire Beauregard. Le directeur de la Police provinciale, dont on connaît, depuis Asbestos, le talent particulier pour travestir les situations en faveur des patrons, s'était appliqué dans une déclaration aux journaux à noircir les grévistes de Louiseville.

Récemment, les dirigeants du syndicat ont protesté auprès du conseil municipal de Louiseville et auprès du directeur de la Police provinciale, contre cette déclaration.

Le conseil municipal de Louiseville a fait sienne la protestation du syndicat et a demandé que la mise au point qui s'impose soit

faite.

M. Gaston Bourbonnière, directeur de la grève, explique que contrairement à ce qu'avait déclaré M. Beauregard, les maisons dont on a dit qu'elles avaient été saccagées "n'ont pas subi les dommages en question".

"Les informations recueillies depuis l'incident démontrent que de la peinture noire a été lancée à travers des fenêtres, brisant des vitres et maculant des murs et planchers, mais aucune tenture, aucun tapis ni aucun meuble n'ont été coupés ou brisés", dit M. Bourbonnière.

"La déclaration de M. Beauregard était injuste pour les grévistes car, en plus d'être exagérée, elle laissait croire qu'ils étaient les auteurs de ces actes répréhensibles qu'ils désapprouvent eux-mêmes.

"Il est étonnant que M. Beauregard n'ait pas fait de déclaration

ces jours derniers lorsque cette fois des maisons de grévistes ont bel et bien été saccagées et que des personnes qui s'y trouvaient ont été assommées. Des coups de feu ont été tirés à quelques centaines de pieds des quartiers généraux de la Police provinciale sans que celle-ci vint à la rescousse des victimes.

#### Mise au point

"Il est étonnant également que les policiers provinciaux fassent enquête si longtemps sans trouver les coupables de ces actes de banditisme car les victimes ont donné un signalement très précis de l'un des bandits et l'ont même identifié sur une photographie que les policiers ont en mains.

"Faudrait-il croire que les actes de banditisme ne sont pas tellement graves lorsque ce sont des grévistes qui en sont victimes?", de conclure M. Bourbonnière.

## NOUVELLES

### SHAWINIGAN

#### A la Canadian Industries

Le syndicat vient de demander l'intervention d'un conciliateur pour un grief.

#### Au Conseil central

Dimanche dernier, le Conseil central a siégé à La Tuque en séance régulière; environ 50 délégués ont assisté à cette séance qui fut suivie d'un pique-nique au chalet de M. le curé Caron, de La Tuque.

#### A la Northern Veneer

Deux autres séances d'arbitrage ont eu lieu. Le syndicat a terminé sa preuve et l'arbitrage a été ajourné aux 29 et 30 septembre prochain.

#### Grand'Mère Knitting

Une autre séance d'arbitrage aura lieu le 11 septembre prochain, de même qu'à la Grand'Mère Shoe.

Le 8 septembre, à 8 heures, au local des syndicats, aura lieu une réunion de tous les délégués de la région qui assisteront au con-

grès de la C.T.C.C. Cette réunion est de première importance.

#### La Tuque

Les syndiqués de La Tuque ainsi que la population ont répondu généreusement à un appel lancé afin de venir en aide aux grévistes de Louiseville. L'argent et les vivres représentent plus de \$1,000.

Le Conseil central ainsi que les syndiqués de La Tuque remercient ceux et celles qui ont contribué au succès de cette quête ainsi que ceux qui ont répondu généreusement.

### SAGUENAY

### LAC ST-JEAN

La grève qui sévissait depuis le 19 août dans le bois ouvré, à Roberval, vient de prendre fin par la signature d'une convention aux termes de la sentence arbitrale rendue le mois dernier, à l'exception de la clause de retenue syndicale.

## St-Hyacinthe

### DECISION A LA PENMAN'S

Rétroactivité en litige — Négociations post-arbitrales en cours

Le Syndicat national du Tricot Inc. voyait sa convention se terminer le 1er décembre 1951 et avisait la compagnie Penman's de St-Hyacinthe, vers le commencement d'octobre, de son intention d'y apporter quelques amendements. Les demandes se résument comme suit : augmentation de la prime de nuit, quatre fêtes chômées et payées en plus des six déjà existantes, boni de vie chère et autres amendements.

Le tribunal d'arbitrage qui n'eût sa première séance qu'en mars 1952 vient de rendre sa sentence, le 26 août 1952. Comme délai, c'est remarquable.

A la lecture de cette sentence unanime, signée par MM. Philippe Marchand, magistrat de district; Me Noël Dorion, arbitre patronal, et Me Jacques Perreault, arbitre syndical, on peut comprendre que la compagnie se trouve dans une situation particulière qui ressort des faits exposés et établis aux séances d'arbitrage.

D'après la sentence, l'industrie du textile subit un malaise qu'il n'est pas possible d'attribuer à la compagnie et qui devenait récemment une crise grave. C'est pourquoi la sentence n'accorde que 8 cents l'heure d'augmentation et qu'elle refuse de changer les heu-

res, d'augmenter les employés de nuit, de rendre plus nombreux les jours chômés et payés et de donner aux employés de plus de 15 ans une semaine de vacances supplémentaires. Quant à la clause de boni de vie chère, elle établit à 40 cents la valeur du point en évaluant le coût de la vie à 191.1 et ce boni augmentera ou diminuera selon l'indice, mais ne devra pas décroître en bas du chiffre établi.

Le tribunal recommandait une augmentation générale de 8 cents en soulignant toutefois que la rétroactivité ne serait que de 5 cents à partir du 1er décembre 1951; ce qui crée une difficulté fort compréhensible. Le syndicat se fait fort de défendre une rétroactivité complète au cours de négociations post-arbitrales qui se tiennent actuellement.

### "Commerce" honnête?...

(Suite de la première page)

1. Les fonctionnaires syndicaux, dont je suis, touchent quand même leurs salaires quand des confrères sont en grève. Dans une fédération de 100,000 membres comme la C.T.C.C., il se peut qu'au cours d'une année des grèves se trouvent en cours, à l'un ou l'autre endroit, pendant 12 mois. "Commerce" voudrait que M. Picard, par exemple, ne touche pas un sou de salaire au cours de cette année-là? Autant dire que "Commerce" ne veut pas de permanents syndicaux ou désire les voir crever de faim. Et alors, il faudrait le dire clairement...

Et si vous appliquez par exemple le raisonnement de "Commerce" à d'autres domaines, il faudrait que le Pape vive en cellule puisqu'il a ordonné à certains évêques de résister aux gouvernements communistes et que ces derniers sont maintenant en prison... Ou encore, aussi longtemps que tous leurs employés n'ont pas un logis convenable, il faudrait que les membres de la Chambre refusent de s'acheter des maisons...

2. Les ouvriers comprennent la nécessité de salaires convenables pour les gens qui travaillent à leur service. Ils la comprennent beaucoup mieux que la plupart de leurs patrons. Et la preuve est faite que pour s'assurer de gros revenus, il est beaucoup plus profitable de trahir les membres et de se vendre aux patrons.

Si "Commerce" voulait être honnête, il reconnaîtrait que toute grève est un risque, que ce risque est pris PAR LES OUVRIERS, aux prix de lourds sacrifices et une fois seulement que les employeurs ont refusé tout compromis. Que "Commerce" essaie, par exemple d'étudier à ce sujet la grève de la Vickers...

Pour les chefs syndicaux, la grève n'est pas une partie de plaisir, mais une période de travail forcé, sans repos ni loisirs. Si "Commerce" veut trouver des traîtres et des profiteurs, qu'il s'adresse donc aux officiers de syndicats de boutique, à ceux qui évitent les grèves inévitables pour s'assurer de l'avancement aux dépens de leurs confrères.

\* \* \*

Bref, il y a toujours eu des patrons pour tenter de diviser entre eux les ouvriers unis pour leur salut. Ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est, cependant, c'est que "Commerce" reprenne à son compte des insultes anciennes et grossières contre les chefs ouvriers.

Nous en prenons note. Avec peine.

Gérard PELLETIER

## NOS CORRESPONDANTS

se négligent — Si vous voulez, dans le "Travail", des nouvelles de votre centre: envoyez-en!

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Tél.: DO. 5468

Livraison dans toute la ville

**GERARD L'ECUYER**

PHARMACIEN-CHIMISTE  
Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé  
aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière) MONTREAL



**"EXPORT"**

LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

**Dupuis Frères**  
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine